



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

BUREAU DU 25 JANVIER 2017

Délibération N° B 17 / 006

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES**

CONVENTION DE TRAVAUX

**LONGWY – Rue Neuve – Projet urbain - T
P09RD40M046**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la commune de Longwy pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification du site de la rue Neuve situé sur son territoire communal en vue de créer des logements,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement de travaux de désamiantage, déconstruction, remise en état des terrains et des ouvrages mitoyens et de pré-verdissement sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 600 000 € TTC pris en charge en intégralité par l'EPFL

- laisse le soin au Directeur Général de signer avec commune de Longwy la convention de travaux annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

VU ET APPROUVE
LE 21 FEV. 2017

Le Préfet de Région,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Jacques GARAU

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER